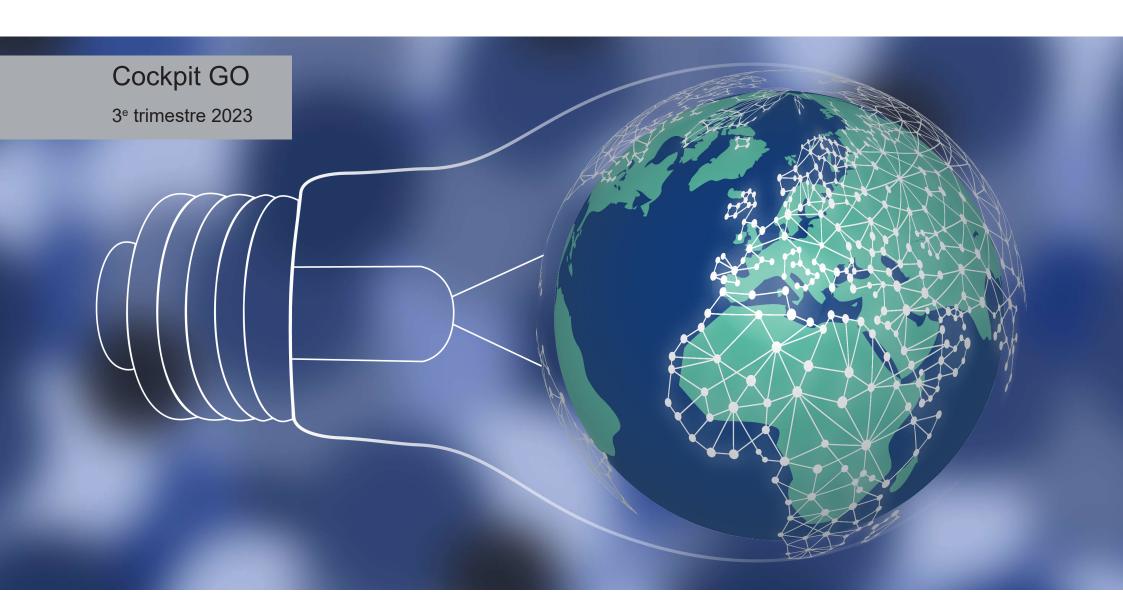
# pronovo

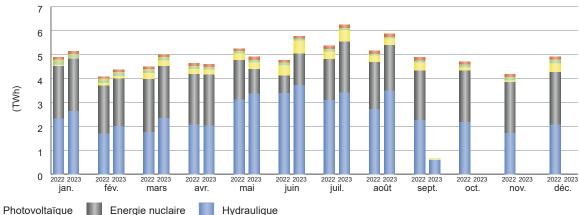


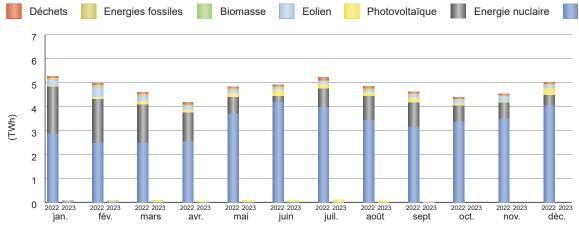


Le Cockpit des garanties d'origine suisses (GO) est mis à jour chaque trimestre et montre les chiffres-clés les plus importants du domaine des GO. Pour permettre des analyses plus détaillées, les données brutes anonymisées sont également disponibles sous forme de <u>fichier Excel</u> à télécharger sur le site web de Pronovo. Les <u>GO</u> désignent un certificat justifiant de la plus-value écologique de l'électricité consommée vis-à-vis des consommateurs finaux. Les certificats émis par Pronovo garantissent l'origine du courant produit. Une GO est établie pour chaque kilowattheure (kWh) d'électricité produite et une GO doit être annulée pour chaque kWh d'électricité consommée. La GO est découplée du flux d'électricité physique et peut être négociée séparément en tant que certificat autonome.

### GO émises par mois de production

Les GO émises sont affichées par mois de production et par TWh produit. Le cockpit étant créé le 05 octobre 2023, le délai d'annonce des données de production pour le mois de septembre 2023 n'est pas encore arrivé à son échéance. Le volume pour le mois de septembre augmentera donc encore dans le prochain cockpit.





## GO annulées par mois de production

Pour être utilisées pour le marquage de l'électricité, les-GO doivent être annulés à cette fin, de façon à exclure tout autre commerce ou double comptage. Ce graphique présente les annulations des GO de 2023 par rapport à 2022. L'annulation pour 2022 s'élève à environ 57 TWh.



#### Importations et exportations, y compris Ex-Domain-Cancellation dans la période de transaction du 1er juillet au 30 septembre 2023.

La Suisse accepte sous forme électronique les GO d'énergie étrangers conformes à la norme européenne de certification énergétique. Le graphique indique de quels pays d'origine viennent les GO importées durant la période de transaction observée, c'est-à-dire dans quels pays se trouvent les installations de production. La Serbie et France sont les plus grands pays d'origine dans ce trimestre. Les importations et les exportations sont des transactions qui s'effectuent dans le cadre du commerce libre. C'est pourquoi les trimestres peuvent différer les uns entre eux.

Les « Ex-domain-Cancellations » (c'est-à-dire les annulations de GO pour les acheteurs de GO dans un autre pays) sont ajoutées aux exportations. Est considéré comme pays d'exportation le pays dans lequel le/la bénéficiaire d'une annulation de GO a son siège (les pays sans connexion au système de GO européen). Depuis juillet 2021, une exportation de GO suisses ne peut se faire que de manière très limitée. Les GO suisses ne sont plus reconnues à l'étranger pour le marquage de l'électricité.

#### Agent énergétique exportation/importation RS FR NO PT ES HR SE FΙ IS LV ΙT AT DE SK CZ HU ΙE Autres -3.5 -3.0 -2.5 -2.0 -0.5 0.5 1.0 1.5 2.5 -1.5 -1.0 0.0 2.0 3.0 3.5 (TWh) exportation importation

Biomasse

Eoliene

Photovoltaïque

Hydraulique

Energie nuclaire

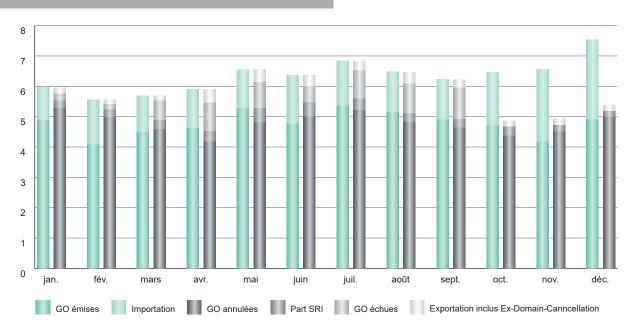
Energies fossiles

Déchets

Mix renouvelable



## Vue d'ensemble des transactions GO



	2022 (TWh)											
	jan.	fév.	mars	avr.	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.
GO émises	4,88	4,07	4,49	4,62	5,26	4,77	5,36	5,15	4,89	4,70	4,18	4,90
Importation	1,09	1,49	1,20	1,29	1,29	1,59	1,48	1,33	1,34	1,77	2,38	2,63
GO annulées	5,27	4,98	4,58	4,17	4,81	5,00	5,21	4,82	4,63	4,39	4,54	5,01
Part SRI	0,25	0,24	0,30	0,35	0,46	0,46	0,38	0,29	0,28	0,29	0,21	0,20
GO éxpirées	0,24	0,19	0,64	0,93	0,86	0,52	0,92	0,98	1,05	0,00	0,00	0,00
Exportation y.c. Ex-Domain	0,20	0,14	0,17	0,46	0,43	0,39	0,33	0,38	0,26	0,20	0,21	0,19

Dans les piliers verts sont indiquées les entrées des GO émises et importées mensuellement depuis le système GO. Dans les piliers gris, les sorties correspondent aux GO annulées mensuellement, exportées et éventuellement déjà échues. Les GO des installations subventionnées dans le cadre du système de rétribution du courant injecté (SRI) y figurent également. Selon la définition, ces GO sont émises, mais elles ne peuvent être ni négociées ni échues. C'est la raison pour laquelle la part des installations bénéficiant du SRI est présentée séparément.

